 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

16 Arrêté du 29 novembre 2023 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Bourgueil »  
       <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048530556>  
  
       17 Arrêté du 29 novembre 2023 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Saint-Nicolas-de-Bourgueil »  
       <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048530563>  
  
       18 Arrêté du 29 novembre 2023 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Touraine »  
       <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048530570>  
  
       19 Arrêté du 29 novembre 2023 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Valençay »  
       <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048530577>  
  
       20 Arrêté du 29 novembre 2023 homologuant le cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Gigondas »  
       <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048530584>

**Pouvez-vous me confirmer qu'actuellement, tous les grands crus sont classés à 100% en blanc et en rouge ? (Question de Arnaud Chambost au CIVC)**

Réponse du CIVC **Comité interprofessionnel du vin de Champagne,** 5 rue Henri-Martin, CS 30135, 51204 Épernay, France standard : (+33) 03 26 51 19 30

[www.champagne.com](http://www.champagne.com)

Auparavant Chouilly 100% blanc et 90% en rouge, Tours/Marne 100% en rouge et 95% en blanc.

Depuis 2010, l’INAO a aboli l’échelle des crus en Champagne. Il n’y a donc plus de classement dans une échelle avec un pourcentage. Mais l’INAO a accepté que les villages qui bénéficiaient des dénominations « grands crus » et « premiers crus » continuent à en bénéficier au titre des usages locaux, loyaux et constats. La couleur des raisins n’est donc plus prise en compte (à noter que l’échelle était pour les raisins donc on ne parlait pas de « blancs » ou « rouges » mais de « blancs » (Chardonnay) ou « noirs » (Pinot Noir et Meunier).

Aujourd’hui Chouilly et Tours-sur-Marne sont tous deux grands crus, quelle que soit la couleur des raisins.

**Brigitte Batonnet** Documentation – Relations presse

[brigitte.batonnet@civc.fr](mailto:brigitte.batonnet@civc.fr)

# Les vins des Grés de Montpellier accèdent à l’AOC

Dénomination géographique complémentaire de l'AOC Languedoc depuis 2002, la zone des Grés de Montpellier vient de voir son dossier aboutir auprès de l'INAO. Une appellation qui bénéficiera de la notoriété de l'agglomération montpelliéraine à l'export.

Par [Olivier Bazalge](https://www.vitisphere.com/redacteur-22-1-olivier-bazalge.html) Source Vitisphère



Une néo-appellation des Grès de Montpellier qui dispose déjà d'une bouteille syndicale personnalisée - crédit photo : DR

Dénomination géographique complémentaire (DGC) de l’appellation Languedoc depuis 2002, [les Grès de Montpellier](https://www.vitisphere.com/actualite-93388-isabelle-vermorel-dirige-laccession-a-lappellation-des-gres-de-montpellier.html) viennent de franchir le pas vers l’AOC (appellation d’origine contrôlée), comme l’a confirmé, le 30 novembre, le vote positif du comité national des Appellations d'origine relatives aux vins de l’INAO (CNAOV).

D’ouest en est de l’agglomération montpelliéraine, la zone d’appellation de vins rouges regroupe une soixantaine de vignerons, répartis sur une longue bande de 60 kms de Montagnac à Lunel. 4600 ha de vignes sont classés sur 45 communes, « pour un terroir caillouteux, les grès, qui se caractérise par une influence maritime qu’on ne retrouve pas plus à l’intérieur des terres, en Pic Saint-Loup ou Terrasses du Larzac », déroule Olivier Durand, président des Grés de Montpellier.

Volumes en progression

Une fois que la parution au Journal officiel aura eu lieu et que la procédure nationale d’opposition (PNO) de deux mois sera échue, la nouvelle appellation devrait être effective pour la récolte 2024. Elle viendra se positionner en 2ème niveau, avec possibilité de repli en AOP Languedoc. « Mais ce n’est pas l’objectif. Nous produisons 8 à 9000 hl, avec des volumes toujours en progression depuis nos débuts, et la volonté de ne produire que ce qu’on peut vendre. Malgré la distance entre nos producteurs, nous avons réussi à faire preuve d’unité pour aboutir ce joli pari », reprend Olivier Durand.

La dénomination dispose d’une bouteille syndicale gravée et partage ses marchés entre l’export, le CHR et la vente directe dans les caveaux. « La résonance du nom de Montpellier à l’export est un grand point fort car les interlocuteurs situent bien la ville. Le maire nous a adressé ses chaudes félicitations », renchérit le président de la néo-appellation. Michael Delafosse a en effet érigé la vigne et le vin comme [éléments culturels centraux de la capitale héraultaise](https://www.vitisphere.com/actualite-96443-la-metropole-de-montpellier-labellisee-vignobles-et-decouvertes.html). L’aboutissement de cette démarche d’appellation permet donc maintenant aux [zones communales, Saint-Drézéry](https://www.vitisphere.com/actualite-98558-nouvelle-etape-vers-laoc-pour-les-vins-de-saint-drezery.html) et Saint-Georges d’Orques en particulier, d’enclencher les démarches pour l’obtention de l’AOC communale.

# Les vins de Brouilly proposent 16 premiers crus

Début 2024, le cru Brouilly déposera à l'Inao une demande de reconnaissance en premier cru pour seize lieux-dits.

Par [Bérengère Lafeuille](https://www.vitisphere.com/redacteur-19-1-berengere-lafeuille.html) Source Vitisphère



Une fois déposé le dossier Brouilly à l'Inao, Côte de Brouilly se penchera à son tour sur la sélection de ses lieux-dits. - crédit photo : Bérengère Lafeuille

Le plus vaste en surface et le plus méridional des crus du beaujolais s'apprête à franchir la première marche de sa montée en gamme. Après le vote de validation intervenu en AG extraordinaire le 16 octobre, Brouilly déposera en janvier 2024 une demande de reconnaissance en premier cru pour seize lieux-dits.

La sélection des seize candidats, sur les 82 lieux-dits identifiés de l'appellation, s'est faite de manière « très scolaire », explique le président de Terre de Brouilly\*, Emmanuel Jambon. « Nous avons établi un tableau à points, avec des notations sur différents critères : l'histoire et la notoriété passée, la notoriété actuelle, la surface revendiquée, la valorisation des vins et leur dégustation à l'aveugle. Pour garantir la neutralité des décisions, le nom des lieux-dits n'était pas dévoilé durant le processus de notation. » Les seize lieux-dits couvrent ensemble 28 % de l'aire totale de l'appellation.

« Ce sont des lieux-dits qui sont déjà valorisés en tant que tels, avec des vins se vendant en moyenne 15 % plus cher que le prix moyen des Brouilly, note Emmanuel Jambon. L'objectif ambitieux est de pouvoir valoriser les premiers crus autour de 20 € la bouteille, presque le double d'un cru moyen ! Mais les retombées positive de cette montée en gamme doivent profiter à toute l'appellation : nous la portons collectivement car Brouilly appartient à tous ses vignerons. »

**Durée d'élevage**

Le cahier des charges prévoit un rendement maximum de 52 hl/ha pour un premier cru (au lieu de 56pour le cru) et un degré d'alcool minimal de 11,5 % (contre 10,5 %). La durée d'élevage est allongée jusqu'au premier juin (au lieu du 15 janvier), pour une mise en marché décalée au premier septembre (au lieu du 1er février). Les vignerons prennent aussi un engagement collectif pour la préservation du patrimoine (cadoles, murets, haies...).  « Ce cahier des charges a été travaillé avec les crus Fleurie et Moulin à Vent qui se sont engagés dans une démarche similaire, afin d'avoir une unité dans la montée en gamme des crus », indique Emmanuel Jambon, qui ajoute qu'un « engagement environnemental sera certainement intégré » à la suite des premiers échanges avec l'Inao (Institut National de l’Origine et de la Qualité, échange portant d'abord sur la délimitation des surfaces concernées).

Une fois déposé le dossier Brouilly à l'Inao, Côte de Brouilly se penchera à son tour sur la sélection de ses lieux-dits candidats à la reconnaissance en premier cru. « Nous avons volontairement choisi de ne pas déposer les deux dossiers ensemble pour bien les différencier, car beaucoup de gens font l'amalgame entre ces deux crus », précise le président de Terre des Brouilly. Et si Brouilly a été choisi pour « essuyer les plâtres », c'est que le travail sur Côte de Brouilly sera particulier : « Cette AOP a la caractéristique unique d'être à 360 ° : elle couvre tous les versants du mont Brouilly. »

\* : L'association créée en 2017 représente les 300 vignerons des appellations Brouilly et Côte de Brouilly

**Vins d'Alsace** Source Vitisphère

**Ce négoce remet l’enfer au goût du jour**

En 2024, les « caves de l’enfer » serviront à la maison Kuehn de cadre à une animation audio meublée « d’histoires à boire » qui prendra place dans le calendrier des activités oenotouristiques de la commune viticole.

**Le leader français de la production de vinaigre investit dans la filière vin**

Le groupe familial Charbonneaux-Brabant annonce acquérir l’exploitation viticole Lou Pas d'Estrech dans les Cévennes. À la clé, 25 hectares de vignes qui permettront de soutenir une production de vinaigres de vin bio en pleine expansion.

# L’ONU du vin perd brutalement son directeur, Pau Roca

Figure internationale des vins, Pau Roca Blasco ne pourra pas célébrer le centenaire de l’Organisation qu’il a accompagné dans son déplacement à Dijon et son virage numérique.

Par [Alexandre Abellan](https://www.vitisphere.com/redacteur-2-1-alexandre-abellan.html) Source Vitisphère



- crédit photo : OIV

Dirigeant [depuis le premier janvier 2019](https://www.vitisphere.com/actualite-88595-lespagnol-pau-roca-blasco-dirige-lonu-du-vin.html) l’Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), « Pau Roca, est décédé ce 7 décembre à Dijon, en France, des suites d'une longue maladie » indique un communiqué de l’ONU du vin. Disparu à 65 ans, Pau Roca était un fin connaisseur des vins d’Espagne, ayant été le secrétaire général pendant 27 ans, de 1992 à 2018, de la [Fédération Espagnole des Vins](https://www.vitisphere.com/actualite-77133-interview-de-pau-roca-secreacutetaire-geacuteneacuteral-de-la-feacutedeacuteration-espagnole-du-vin-quotface-agrave-la-tempecircte-financiegravere-le-secteur-vins-constitue-une-valeur-stablequot.html) (FEV). Il était « diplômé en Sciences Biologiques de l'Université de Barcelone et diplômé du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique » indique un communiqué de la Fédération Espagnole du Vin (FEV), qui salue son travail pour « promouvoir la croissance, la compétitivité et la rentabilité des caves espagnoles et de l'industrie vitivinicole en général ».

Délégué espagnol à l’OIV dès 1992, Pau Roca aura suivi [les trois axes de son plan stratégique](https://www.vitisphere.com/actualite-88857--nous-devons-veiller-a-lequilibre-entre-reglementation-et-commerce-.html) lors de sa direction de l'institution : transition environnementale, bonnes pratiques réglementaires et numérisation de la filière. Ayant ouvert un [observatoire mondial de la transformation digitale du secteur vitivinicole](https://www.vitisphere.com/actualite-93165-la-digitalisation-de-la-filiere-vin-ne-doit-pas-profiter-a-quelques-uns-mais-a-tous.html), l’OIV aura pris sous son mandat le virage de montée en expertise numérique. Il aura également accompagné le déménagement de l’OIV, transférant son historique huitième arrondissement de Paris pour Dijon ([préférée en 2021 aux candidatures de Bordeaux et Reims](https://www.vitisphere.com/actualite-95123-destination-dijon-pour-les-nations-unies-du-vin-en-2024.html)), en attendant de s’installer dans l’hôtel Bouchu d’Esterno (en cours de rénovation).

+3 membres

Pau Roca devait quitter son poste de directeur ce 31 décembre 2023, pour être remplacé par le docteur John Barker, [candidat malheureux en 2018](https://www.vitisphere.com/actualite-86448-un-neo-zelandais-candidat-au-poste-de-directeur-general.html), mais [élu en 2023](https://www.vitisphere.com/actualite-99592-cette-fois-cest-la-bonne-pour-john-barker-a-la-direction-de-lonu-du-vin.html) pour prendre ses fonctions le premier janvier 2024. Il pourra dérouler le programme du centenaire de l'OIV sur 2024 "Année internationale de la vigne et du vin" pour l'institution. Fondée sous le nom d'Office international du vin par six états membres le 29 novembre 1924, en pleine crise viticole internationale, l'organisation intergouvernementale accueille aujourd'hui 50 états membres et 18 membres observateurs pour harmoniser et partager internationalement les connaissances techniques, la vision des marchés de production/consommation et la réglementation de la flière vin. Pau Roca aura accueilli trois nouveaux états membres pendant son mandat : le Royaume-Uni, l’Ukraine et l’Albanie. Si les Etats-Unis ne sont pas revenus, des petits pas ont été réalisés avec l'[accueil comme observateur du Texas en 2022](https://www.vitisphere.com/actualite-96810-les-petits-pas-des-nations-unies-du-vin-vers-les-etats-unis.html).

Marquant les 100 ans de l'organisation, le prochain congrès international de l'OIV aura lieu en octobre 2024 en Bourgogne. Le président actuel de l'OIV est italien : le professeur d’œnologie [Luigi Moio](https://www.vitisphere.com/actualite-94472-luigi-moio-preside-lorganisation-internationale-de-la-vigne-et-du-vin.html), élu jusqu'en juillet 2024.

Hommages

L'OIV précise que les condoléances à l'épouse et les trois enfants de Pau Roca peuvent être adressées à l'adresse mail secretariat@oiv.int

« Depuis ces positions de responsabilité, Pau Roca a toujours défendu la nécessité du consensus, des accords et des associations, tant au niveau national qu'à l'étranger » indique dans un communiqué l’Interprofession du Vin d’Espagne (OIVE, créée en 2014 sous l’impulsion de Pau Roca). Saluant « l'une des personnalités les plus influentes du secteur vitivinicole national et international », l’OIVE ajoute qu’« il nous reste sa mémoire, son enseignement et sa générosité et surtout la passion contagieuse du vin qu'il a semé en chacun d'entre nous qui avons eu la chance de le connaître ».

\* : À la suite de changements de propriétaires et de destination, l’OIV a quitté fin 2019 son adresse parisienne cossue du 18, rue d’Aguesseau (qu’elle occupait depuis 1966) pour le 35, rue de Monceau (toujours dans le huitième arrondissement de Paris).

Par étiquette ou QR code

**Afficher la composition du vin devient obligatoire dans l’UE**

AFP le 08/12/2023 à 16:35

Liste des ingrédients et informations nutritionnelles : la composition du vin produit à partir de ce vendredi et vendu dans l'Union européenne devra obligatoirement être affichée sur l'étiquette ou par le biais d'un QR code à scanner avec son smartphone.

Le vin a longtemps bénéficié d’une dérogation, seuls les ingrédients allergènes comme les sulfites devant être mentionnés. Mais l’Union européenne a émis de nouvelles règles s’appliquant à tous les vins produits à partir du 8 décembre.

Pour les vins non effervescents, tous ceux ayant déjà atteint les caractéristiques requises ne sont pas concernés, ce sera donc plutôt pour les prochaines vendanges.

Pour les vins effervescents comme le champagne, ceux issus des vendanges 2023 et passant par une seconde fermentation après le 8 décembre devront obéir aux nouvelles règles.

Les vignerons peuvent choisir d’afficher les informations sur l’étiquette ou via un QR code renvoyant vers un site internet. C’est cette option qu’a choisie Vincent Cuillier, producteur de champagne.

« On a essayé de tout afficher sur les étiquettes, ça prend vraiment trop de place », a-t-il expliqué à l’AFP. « Il faudrait changer toutes les machines, les habillages, c’est trop de moyens pour l’instant. » Certains vignerons estiment que les QR codes favorisent les viticulteurs utilisant beaucoup de produits ajoutés, quand les vins bio ou en biodynamie y ont peu recours et peuvent donc afficher facilement tous les ingrédients sur une étiquette.

« On est très favorable à la transparence sur le produits » et « on a considéré qu’il était important de basculer dans cette réglementation de manière moderne », s’est défendue auprès de l’AFP Anne Haller, directrice des Vignerons coopérateurs qui a poussé pour que l’étiquetage numérique soit possible.

L’organisation GS1 a, en lien avec les acteurs du secteur, développé des standards pour les informations minimales à afficher sur les plateformes auxquelles renvoie le QR Code.

Le Comité européen des entreprises vins a, sur la base de ces standards, lancé sa propre plateforme baptisée U-Label, disponible dans toutes les langues de l’UE.

GS1 met aussi à disposition des petits producteurs sa propre « solution de base », a indiqué à l’AFP le président de GS1 France, Didier Veloso. D’autres entreprises proposent des outils similaires.

A terme, souligne Didier Veloso, les QR Code pourront potentiellement contenir des indications permettant une plus grande traçabilité avec les numéros de lot par exemple, indiquant les consignes de tri et pouvant remplacer le code barre pour les passages en caisse.

**Ils font du vin aux Pays-Bas ? Eh-oui. Ils viennent même de créer leur 9ebob (aop) : Schouwen-Duiveland**

https://www.terroirsdumondeeducation.com/article-news/schouwen-duiveland-bob-aop-devient-la-9e-appellation-des-pays-bas/

****



